



FORMULAIRE D'ABONNEMENT 2016



Merci de cocher l'abonnement choisi :

<input type="checkbox"/>	Abonnement annuel - tarif normal	150,00 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement mensuel - tarif normal	15,00 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement semestriel - tarif enfants – de 16 ans, collégiens, lycéens, étudiants (*)	50,00 €
<input type="checkbox"/>	Séniors - A partir de 65 ans - résidents Cavaillonnais uniquement (**)	Gratuit

Merci de compléter les renseignements ci-dessous :

Identité de l'abonné

Nom et prénom : _____ Sexe : M F

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Identité du payeur si différent de l'abonné

Nom et prénom : _____ Sexe : M F

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____

Lien de parenté avec le titulaire de l'abonnement : Père Mère Autre

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Pièces à fournir :

Photocopie de la pièce d'identité

1 photo d'identité récente (sauf pour l'abonnement mensuel)

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public

(*) Certificat de scolarité pour les abonnements : collégiens, lycéens, étudiants

(**) Justificatif de domicile

Merci de cocher les cases ci-dessous :

J'accepte les conditions générales de vente

J'ai pris connaissance du règlement d'accès au service

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Je souhaite être informé(e) des actualités sur la commune : je m'abonne à la Newsletter par mail

Pour toute information : cmonbus@ville-cavaillon.fr

Fait à Cavaillon

Le

Signature du souscripteur :

(si mineur, représentant légal)

Cadre réservé à l'administration – Numéro de carte :
Date d'activation de l'abonnement : Date de fin :
Pour les lignes adaptées aux horaires scolaires : S1 S2 (sur justificatif de domicile des parents**)
Etablissement scolaire :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Titres individuels

Ces titres sont utilisables sur l'ensemble des lignes du réseau C'mon bus pendant 1 heure.

Ces titres sont vendus par les chauffeurs au sein des bus du réseau C' mon bus.

Lors de tout contrôle, le titulaire d'un titre de transport bénéficiant d'un tarif réduit devra être en possession des justificatifs nécessaires.

Abonnements payants annuels, mensuels et semestriels (enfants de moins de 16 ans, collégiens, lycéens, étudiants) :

Abonnements gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Ces abonnements sont utilisables sur l'ensemble des lignes du réseau C'mon bus.

Une carte d'abonnement personnalisée est délivrée avec la photo du titulaire de la carte, son nom et son prénom.

Le prix de l'abonnement peut être révisable chaque année.

La signature du contrat d'abonnement est obligatoire et entraîne l'ouverture d'un dossier.

La commune se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou inexact.

L'abonnement gratuit pour les personnes de 65 ans et plus est délivré aux résidents cavaillonnais (sur présentation de justificatifs) au titre d'une année civile, soit du 1^{er}/01 au 31/12.

Conditions d'utilisation des abonnements

L'abonnement annuel est valable 12 mois à partir de la date de délivrance de la carte.

L'abonnement mensuel est valable 1 mois (du 1^{er} au dernier jour du mois).

L'abonnement semestriel est valable pour le 1^{er} (du 1^{er} janvier au 30 juin) ou le 2^{ème} (du 1^{er} juillet au 31 décembre) semestre de l'année.

L'abonnement est strictement personnel, il ne peut être utilisé que par le titulaire de la carte. En aucun cas, il ne peut être cédé ou revendu à une tierce personne.

A chaque montée dans le bus, la carte d'abonnement valide doit être présentée au conducteur du bus, y compris lors de toute correspondance.

La carte doit être présentée lors de tout contrôle dans les bus.

En cas de litige sur l'identité du porteur de la carte, le conducteur du bus pourra demander un justificatif d'identité.

Toute utilisation frauduleuse entraîne la résiliation de l'abonnement et le retrait du titre de transport (carte d'abonnement).

Paiement de l'abonnement

Le règlement de la carte d'abonnement s'effectue en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le payeur doit obligatoirement être majeur.

Tout mois ou semestre entamé est dû en totalité.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation partielle ou totale du titre de transport, sauf dans les cas mentionnés dans le paragraphe « résiliation ».

En cas d'impayés, **les frais bancaires seront à la charge du payeur** qui devra s'acquitter des sommes impayées auprès du Trésor Public qui pourra engager toutes les poursuites nécessaires.

Perte, vol, détérioration

En cas de perte, vol ou détérioration, la carte d'abonnement sera remplacée sous condition du règlement des frais de duplicata de 10 € (frais à la charge du titulaire). Le titre de transport perdu, volé ou détérioré sera rendu inutilisable. Aucun remboursement ne sera effectué.

Résiliation du contrat

Le contrat prend fin automatiquement à échéance des 12 mois pleins après la délivrance de la carte pour l'abonnement annuel, à la fin du mois pour l'abonnement mensuel, à la fin du semestre pour l'abonnement semestriel.

Toutefois, le contrat peut être interrompu par anticipation sous certaines conditions :

- **Décès du titulaire de la carte (sur justificatif de décès)**
- **Changement de domicile (sur justificatif de déménagement)**

En cas de résiliation du titre, **tout mois entamé est dû en totalité** et aucun remboursement ne peut être effectué sur les mois écoulés avant la date de résiliation. Dans tous les cas, la résiliation ne peut être effectuée qu'après restitution à la commune du titre de transport.

La commune se réserve le droit de résilier le contrat en cours sans préavis ni formalités particulières dans les cas suivants :

- en cas de fraude établie lors de la constitution du contrat : fausse déclaration, falsification des pièces...
- en cas de fraude dans l'utilisation du titre de transport
- en cas d'impayés

La commune se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat d'abonnement à un payeur ou titulaire dont un contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou pour impayé.

Parking du Grenouillet

Un ticket aller-retour gratuit sera délivré à la montée dans le bus depuis l'arrêt « Grenouillet » ligne C, et à conserver et à présenter au chauffeur pour un retour le jour même depuis le centre-ville ligne C, vers l'arrêt du grenouillet le même jour.

Responsabilité du titulaire du titre et du payeur

Les conditions générales de vente s'imposent à la fois au titulaire du titre de transport et au payeur.

Dispositions diverses

Les données nécessaires à la gestion de l'abonnement font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi 78 17 du 06 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives la concernant, et le cas échéant, du droit de rectification.